



BULLETIN MUNICIPAL



Juillet 2025



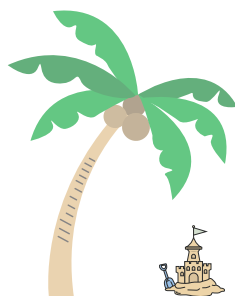
MAIRIE

3 Rue des Marguilliers
31220 SAINT JULIEN / GARONNE

05.61.87.61.25
accueil@saintjuliensurgaronne.fr



- Edito de Monsieur le Maire
- Le Conseil Municipal
- Les agents communaux
- La mairie vous informe
- Informations pratiques
- Ecole
- Médiathèque
- Les associations
- Etat Civil



HORAIRES

Mardi		9H-12H / 14H - 17H
Mercredi		9H-12H
Jeudi		9H-12H / 14H-19H
Vendredi		9H-12H / 14H-17H
Samedi		9H-12H

EDITO DE MONSIEUR LE MAIRE



Chères Saint Juliennoises, Chers Saint Juliennois,

Alors que l'année avance à grands pas, je souhaite vous adresser quelques mots pour faire un point sur nos projets, nos réalisations, nos engagements et les ambitions que nous portons ensemble.

Notre village, fort de son histoire, de sa diversité et de la participation de ses habitants, continue de se transformer chaque jour.

La présence d'une grue, d'entreprises de construction et d'entreprises de travaux publics, les nombreux arrêtés de circulations que nous avons dû prendre ces derniers mois, sont le témoignage d'une activité constante.

Nous avons mené cette année encore plusieurs projets structurants au service du bien commun : rénovation de bâtiments publics (70 % d'économie d'énergie), actions en faveur du développement durable, accompagnement de nos aînés (projet en cours de réalisation d'une résidence seniors) comme de notre jeunesse (réalisation d'un nouveau city stade, de jardins potagers pour les écoles, d'un théâtre de verdure, d'espaces de jeux enherbés).

Les défis sont nombreux qu'ils soient climatiques, sociaux, économiques, politiques mais ils ne doivent jamais entamer notre détermination : c'est par le dialogue, la transparence et la proximité que nous continuerons à avancer. L'équipe municipale reste pleinement mobilisée pour répondre à vos attentes et construire un avenir à la hauteur d'un village, tourné vers l'avenir.

Je tiens à remercier tout particulièrement les services de l'Etat, le Conseil Départemental et le Conseil Régional, la Communauté des Communes du Volvestre, présents à nos côtés, pour nous soutenir financièrement (soit 78 % du coût de l'opération). Le coût de ce projet de développement territorial dit CŒUR DE VIE vous sera communiqué lors de l'inauguration officielle qui se déroulera au second semestre 2025.

A l'heure où vous tiendrez entre vos mains ce nouveau numéro et à l'approche des prochaines élections municipales, je souhaite vous adresser au nom de l'ensemble du Conseil Municipal mes remerciements pour la confiance que vous nous avez témoignée durant tout le long de ce mandat et j'espère que notre engagement a été à la hauteur des responsabilités que vous nous avez confiées.

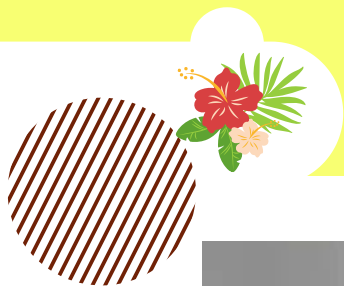
Je tiens également à saluer l'implication quotidienne de nos agents municipaux, de nos associations locales qui ont à cœur de dynamiser notre centre bourg, et tous ceux qui participent activement à la vitalité de notre village (entreprises, artisans, commerçants, bénévoles).

Ce bulletin municipal est un lien entre nous, il vous informe, vous implique et témoigne de notre volonté de transparence et de proximité. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, de vos idées pour améliorer le quotidien de chacun.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture et une excellente saison estivale.

Le Maire,
Patrick LEFEBVRE

LE CONSEIL MUNICIPAL



Monsieur LE MAIRE

Patrick LEFEBVRE

PREMIER ADJOINT

Olivier CORNET

(Urbanisme, Agriculture, Logement)

DEUXIEME ADJOINT

Cyril MASSIP

(Voirie - Travaux)

Les Conseillers municipaux

Jean-Pierre BENAC	représentant SDEHG & SMEA 31
Christian LASSERRE	représentant SDEHG & SMEA 31
Eric MASCARAS	en charge de la Sécurité Routière
Isabelle BRESSAC	en charge de la communication
Christophe MESTRE	en charge de la Communication
Sonia COUDOURNAC	en charge du Péri scolaire
Vanessa ROUSSET	en charge du Péri scolaire
Corinne DA SILVA	en charge du Patrimoine
Stéphane VIGNES	en charge de la Jeunesse et des Sports
Francis FILHOS	en charge de la Médiathèque et des Associations
Marie VILA	en charge des Associations et de la Médiathèque
Diane ZIMMERMANN	en charge des Ecoles et de la Médiathèque

LES AGENTS COMMUNAUX

SERVICES ADMINISTRATIFS



**Chantal
SERVANT LEFEBVRE**

*Directrice Générale
des Services*



**Nathalie
DELBOS**

*Adjoint Administratif
Principal 2ème classe*

Titulaire

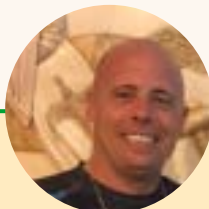


**Amélie
SENSEBÉ**

Adjoint Administratif

Titulaire

SERVICES TECHNIQUES



**Romain
RIVIERE**

Adjoint Technique

Stagiaire



**Nicolas
JACOMINO**

*Adjoint Technique
Principal 2ème classe*

Contractuel

SERVICES SCOLAIRES



**Myriam
COUPEAU**

*ATSEM Principal
1ère classe*

Titulaire



**Isabelle
TOUTAIN**

*ATSEM
Mise à disposition
SALLES SUR GARONNE*



**Corinne
ROSSINI**

*Agent Technique
Mise à disposition
SIVOM*



Faire entendre notre voix pour l'avenir de la ruralité

Défendre la **liberté** communale

Agir pour le maintien des **services** publics

Donner une image **positive**, moderne et dynamique de la ruralité

Œuvrer pour un aménagement équilibré, juste et concerté du territoire

Revendiquer l'**égalité** républicaine de tous les citoyens

Agir pour un **dynamisme** économique et social durable

Faire reconnaître la **spécificité** des territoires ruraux...

Mobilisations 2025 des maires ruraux par l'intermédiaire de son Président, Patrick LEFEBVRE :

- Participations aux réunions territoriales en Ressources Humaines
- Convention avec l'Education Nationale : défendre les attentes des élus pour l'Ecole Rurale, levier d'aménagement du territoire
- Projet Educatif de Territoire : méthodologie d'harmonisation et d'articulation des dispositifs éducatifs et sociaux
- Dispositif Elus Ruraux Relais Egalité : lutte contre les inégalités, la mobilité, les violences intrafamiliales et économiques, l'isolement et la détresse psychologique
- Lutte contre les déserts médicaux
- Défense du statut de l' élu
- Participation à la réforme du mode de scrutin
- Déploiement du dispositif France RURALITE : licence IV, volontariat territorial en administration, observatoire territoire éducatif, France Services, aide à l'installation des commerces de proximité...
- Développement de l'ingénierie publique locale
- Lutte contre la cabanisation (construction illicite)
- Convention France Emplois/France Services
- Convention Gendarmerie/Maires Ruraux Hte Garonne
- Assistance aux élus ruraux dans la réalisation de leurs missions
- Urbanisme : adaptation de la loi ZAN : zéro artificialisation nette
- Participation à l'ensemble des commissions préfectorales départementales. Participation aux réunions régionales OCCITANIE
- Objectif : faire entendre la voix des élus et des citoyens ruraux

« De tout ce temps que sera ma vie... les espaces ruraux seront toujours une réponse, ne l'oublions pas ! »



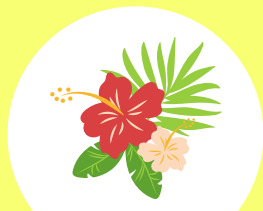
Actualités de la semaine : mercredi 10 juillet 2025

Signature d'une convention liant le groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Garonne et l'Association des Maires Ruraux de la Haute-Garonne.

Ce plan d'action vise à encadrer les relations entre les deux entités et définir un plan d'actions au profit des élus de la Haute-Garonne.

Objectifs :

- Faire vivre les partenariats de sécurité, notamment la participation citoyenne
- Améliorer la proximité des gendarmes avec les élus : désignation d'un référent élu, informations de l'activité de la Brigade du Volvestre et des faits graves survenus sur la commune
- Sécuriser et soutenir les élus dans l'exercice de leurs missions
- Promouvoir la gendarmerie verte : enquêteurs environnementaux



LA MAIRIE

VOUS INFORME

LE BUDGET



FINANCES COMMUNALES : Saint Julien sur Garonne

Note de présentation du Budget Primitif 2025

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Budget Primitif.

Rappel du cadre général du Budget Primitif

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou avant le 30 avril de l'année lors du renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, le maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Rappel de la structure d'un budget communal

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La section d'investissement est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

Répartition du Budget 2025



Contexte

Le transfert de la mairie et de l'agence postale communale s'est achevé en août 2024. Les travaux de végétalisation de la cour de la mairie ont été achevés en début d'année 2025. Le bâtiment communal sis Parvis de la Mairie a été loué à une compagnie d'assurance.

Orientations

- construction d'un complexe commercial et associatif
- mise en vente de foncier communal pour le financement du projet COEUR DE VIE
- poursuite de l'étude de réalisation d'une résidence seniors.



LA MAIRIE

VOUS INFORME

LE BUDGET



FINANCES COMMUNALES : Saint Julien sur Garonne

Note de présentation du Budget Primitif 2025

La section de fonctionnement



Il apparaît que les charges de personnel pèsent lourdement dans le budget municipal. L'effectif communal est impacté par un congé de longue maladie ayant conduit la municipalité à recruter un agent contractuel en remplacement de l'agent titulaire absent. Le poste d'attaché territorial est comblé pour moitié par la mise à disposition de la directrice générale des services à l'Association des Maires Ruraux. Cette dernière prend en charge l'ensemble du coût salarial de cet agent.

La section d'investissement



La commune va poursuivre les investissements engagés dans le cadre de l'opération COEUR DE VIE et de son label VILLAGE D'AVENIR. Le complexe commercial et associatif devrait être livré à l'automne 2025. Un prêt relai de 350 000 € a été souscrit dans l'attente du versement des dotations d'Etat et des subventions départementales et régionales. Comme la municipalité s'y était engagée, les travaux ont été lancés après obtention de subventions/dotations à hauteur d'environ 80 %.

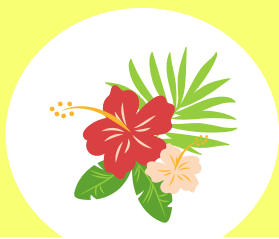
Fiscalité votée en 2025

	Taux	Produit
 Taxe Foncière Bati	39.00%	246 363 €
 Taxe Foncière Non-Bati	51.00%	13 311 €
 Taxe Hab Rés Secondaire	16.01%	9 094 €

En synthèse

Le conseil municipal en séance du 18 mars 2025 a souhaité ne pas appliquer de majoration aux taux de fiscalité. Les taux 2024 sont donc conservés.

Au 1er janvier 2025, l'Encours de la dette de la commune s'établit à 709 982 €
et l'Effectif pourvu en Equivalent Temps Plein annuel à 7.00 ETP



LA MAIRIE VOUS INFORME

DEMENAGEMENT MAIRIE

Depuis le mois d'août 2024, la mairie vous accueille dans ses nouveaux locaux sis 3 Rue des Marguilliers.

Ce bâtiment ainsi rénové va permettre à la collectivité de réaliser 70 % d'économie d'énergie.

Cet espace plus éclairé, plus spacieux, plus fonctionnel permet d'accueillir l'ensemble des services publics administratifs, l'agence postale communale ainsi que la permanence France Services.

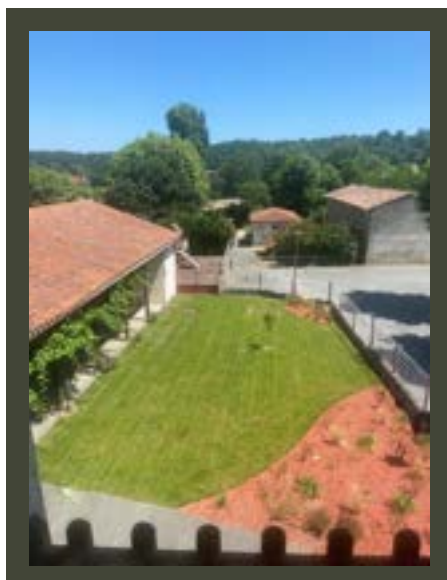
VEGETALISATION COUR DE LA MAIRIE

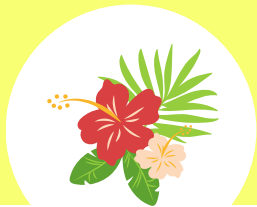
Durant ce mandat, l'équipe municipale s'est engagée dans une démarche citoyenne responsable et écologique.

Plusieurs actions ont été menées :

- création de liaisons douées pour rejoindre le cœur du village
- enherbement des allées du cimetière Besse
- création d'un parc arboré avec City Stade, jardin potager, théâtre de verdure
- réalisation du Chemin des Escargots (balade en bordure de Garonne)

La commune poursuit cette démarche avec la végétalisation de la cour de l'ancienne école devenue aujourd'hui nouvelle mairie. Ces espaces verts seront un lieu d'accueil végétalisé pour les randonneurs de VIA GARONA et St Jacques de Compostelle.





LA MAIRIE VOUS INFORME

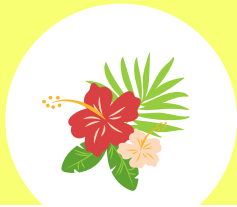
COMPLEXE COMMERCIAL ET ASSOCIATIF

Le projet de création d'un complexe commercial et associatif suit son cours.

La municipalité espère programmer son inauguration à l'automne prochain.

Des porteurs de projets sont en cours de négociation pour une installation prochaine dans ce nouveau bâtiment.





LA MAIRIE VOUS INFORME

ARTICLE PARU DANS LA PETITE REPUBLIQUE

Saint Julien sur Garonne : Un village en pleine métamorphose

ACCUEIL • TOUTE L'ACTUALITÉ • SAINT JULIEN SUR GARONNE : UN VILLAGE EN PLEINE MÉTAMORPHOSE

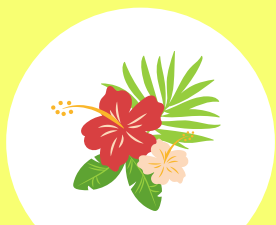
18 janvier 2025 | Yannick Foucaud | Communautés de communes, Magazine, Social, CC Volvestre, Saint-Julien-sur-Garonne



Patrick Lefebvre maire de la commune et l'ensemble de son conseil municipal ont décidé voilà déjà plusieurs années de métamorphoser leur village. De profondes réflexions, études et de nombreuses réunions ont effectuées pour mener à bien ce profond bouleversement de la vie de ce bourg situé aux portes du Volvestre. Ils se situent dans le cadre des projets « village avenir » et « cœur de vie ». Une résidence seniors devrait également voir le jour en lieu et place du stade qui ne sert plus.

Les changements et les travaux sont en cours. Un lotissement a vu le jour, un autre est en cours et la population va nettement augmenter. En prévision de cela et pour d'autres motifs, il a été décidé de déplacer le cœur du village pour le recentrer autour de la place des artistes. C'est d'abord la mairie qui a changé de place en réaménageant l'ancienne école. La nouvelle école se trouve dans ce même quartier de même que la cantine scolaire, le CLAE et la bibliothèque. C'est maintenant un bâtiment qui est pleine rénovation pour devenir un complexe commercial et associatif. (Commerces de proximité, restaurateurs, café ?.) Des porteurs de projets sont en discussion.

Le département ayant accordé des subventions pour réaliser ce chantier structurant, son président Sébastien Vincini est venu constater sur place l'avancée des travaux et se faire expliquer dans le détail, la portée du projet. Il était accompagné par Maryse Vezat première vice-présidente du conseil départemental et élu sur le canton. Un moment d'échanges qui démontre la forte implication des élus locaux pour faire vivre la ruralité et éviter la désertification. Il fait bon vivre en Volvestre, il fait bon vivre à Saint Julien sur Garonne.



LA MAIRIE VOUS INFORME

CEREMONIE DU 8 MAI

La municipalité a rendu le traditionnel hommage aux combattants et victimes de la Seconde Guerre Mondiale.

Les représentants du Conseil Municipal, les présidents d'Associations Communales et quelques citoyens se sont recueillis lors de cet hommage solennel.

Monsieur le Maire a tenu à remercier pour leur dévouement le porte drapeau, Yves ROSEL et l'accompagnateur musical, Gilles BAROIN.

Un pot de l'amitié a clôturé cette cérémonie.





LA MAIRIE VOUS INFORME

REUNION PUBLIQUE PARTICIPATION CITOYENNE

Un dispositif partenarial et encadré

Promotion d'un dispositif souple et évolutif
Signature d'un protocole le 27 septembre 2017

L'Etat = Le Préfet

La commune = Le Maire

Les force de sécurité = Le CGGD

Renforcement du lien social
Baisse du sentiment d'insécurité
Diminution des atteintes aux biens

Une démarche partenariale et solidaire

- Sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier
- En les associant à la protection de leur environnement
- Ciblage des secteurs touchés
- Encourager la population à être attentive et informer les forces de l'ordre
- Veiller mais pas surveiller

Rôle de chacun

- **Le Maire**

Pivot en matière de prévention de la délinquance
Mise en relation et validation des référents

- **Les habitants**

Responsabilisation – lien social – information de la gendarmerie

- **La gendarmerie**

Encadrement du dispositif – relations renforcées

- **Les objectifs recherchés**

Rassurer les administrés
Dissuader les délinquants





LA MAIRIE VOUS INFORME

REUNION PUBLIQUE PARTICIPATION CITOYENNE

Le référent : élément central du dispositif

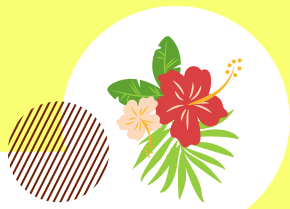
- Intermédiaire volontaire entre la population et la gendarmerie
- Annihile la réticence de la population à contacter les forces de l'ordre
- Est ouvert sur les autres
- Conforte le lien social
- Est attentif à la vie du quartier
- Fait preuve de discrétion et de discernement

Le référent doit :

- Etre connu des habitants de son quartier en vue d'être un relais efficace entre la gendarmerie et la population
- Transmettre tous les renseignements obtenus à la gendarmerie dans le respect des libertés individuelles
- Etre un acteur de l'opération "tranquillité vacances"
- Assister aux points de situation organisés par la mairie et la gendarmerie
- Sensibiliser son entourage aux bonnes pratiques

Nous vous invitons à venir vous inscrire dans le dispositif.





INFORMATIONS PRATIQUES

AGENCE POSTALE



Nathalie vous accueille
du mardi au samedi matin
de 9H10 à 11H50



05.61.87.63.00

Du 30 juin au 24 août 2025

LE GRAND JEU DE L'ÉTÉ

SOUS LES SERVIETTES, LES CADEAUX!

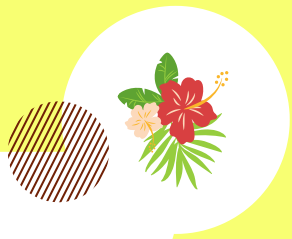
JEU 100 % GAGNANT⁽¹⁾

Jusqu'à **10** ans de forfait | Et chaque jour **1** mobile de vos rêves

FLASHEZ POUR GAGNER.

(1) Jeu soumis à conditions, valable du 30/06 au 24/08/2025 inclus, réservé aux personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine et abonnées d'une adresse électronique en France, dans le cadre d'une seule participation par personne sur la période.
À gagner : des lots sous forme de forfaits de 1 mois à 10 ans de forfait offert* avec ou sans accès à l'offre offert** au choix parmi ceux énumérés sur La Poste Mobile.
* 100% gagnant : codes promo permettant de bénéficier de mois d'abonnement gratuits d'une 10e Forfait et jusqu'à 10 mois de forfait offerts (jusqu'à 10 ans de forfait) sur le Forfait La Poste Mobile souscrit et activé avec demande de conservation du numéro vers La Poste Mobile. Souscription jusqu'au 24/08/2025 au choix parmi les forfaits proposés. Forfait souscrit sur la 1ère ligne du forfait. Pour options payantes et communications hors et au-delà du forfait, voir la 1ère Forfait. Forfait de la 1ère ligne en cas de changement de forfait. Offre non cumulable avec les offres promotionnelles proposées dans le règlement. Pour les 100% gagnants sur la Forfait mobile, sous la forme de codes promo avec d'autres services ou offres promotionnelles, voir le règlement et vous inscrire la ligne.
** 1 mobile à gagner par jour sous réserve de souscription du forfait avec le code promo.
Voir détails des lots et conditions dans le règlement du jeu disponible en bureau de poste et sur jeu.lapostemobile.fr

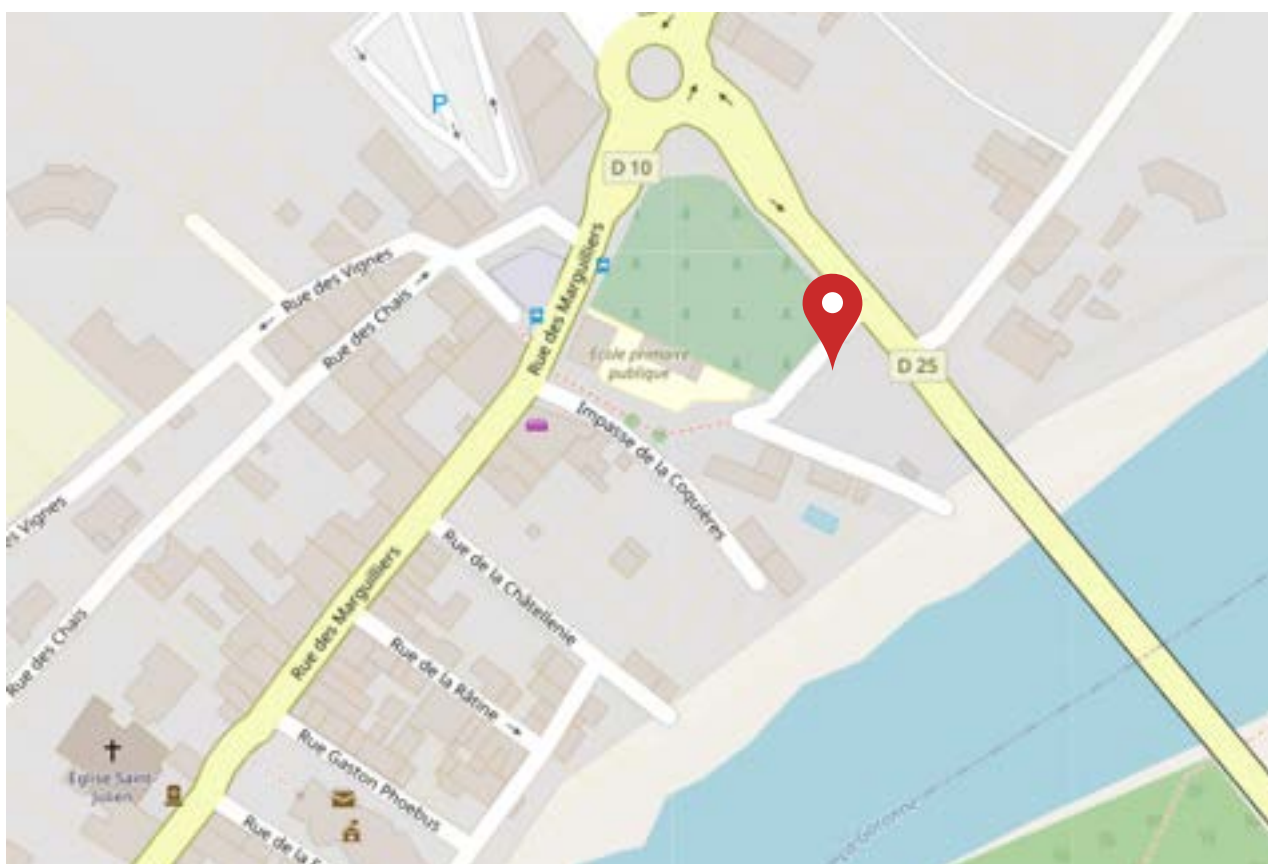
LA POSTE MOBILE
partout, avec vous



INFORMATIONS PRATIQUES

RECUP' VERRES et VETEMENTS

Le récup' verres et le Relais de vêtements ont été déplacés derrière le cimetière Besse en direction de Rieux Volvestre.





INFORMATIONS PRATIQUES

APPLICATION CITY ALL



CITYALL

DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE
DE **VOTRE VILLE**

La mairie vous
informe en temps réel
sur votre Smartphone

- Alertes notification
- Actualités
- Événements
- Travaux

Retrouvez toute l'information
locale sur votre Smartphone !

Téléchargez gratuitement **CityAll**
puis sélectionnez votre ville

Download on the
App Store

GET IT ON
Google Play

City All, c'est l'application du citoyen connecté.

Idéal pour rester connecté à l'information locale.

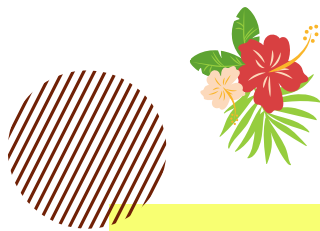
Avec les notifications, vous serez averti
immédiatement en cas d'alerte ou pour un
événement à ne pas manquer.

Si vous rencontrez des difficultés lors de
l'installation de l'application, n'hésitez pas à venir
demander de l'aide au secrétariat de la mairie.

SITE INTERNET : Nouveau look pour mieux vous servir

Prochainement vous aurez accès au tout nouveau site internet de la mairie.
Plus moderne et plus facile à naviguer.





INFORMATIONS PRATIQUES

URBANISME



Pas de travaux sans autorisation !

Il est interdit de démolir, de construire ou de réaliser des aménagements extérieurs sur un bien sans avoir auparavant obtenu l'autorisation de la mairie, par le biais d'un permis de démolir, d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire.

Des modifications extérieures d'habitation (clôture, abri de jardin, changement de fenêtres en façade terrasse...) sont encore trop souvent effectuées sans déclaration.

La réalisation de travaux sans autorisation n'est pas sans risque. C'est une infraction passible de sanctions pénales. Cette situation peut également poser des difficultés lors de la vente d'un bien en cas de demande de certificat de conformité.

DÉPOSEZ VOS DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME EN LIGNE !

**Vous pouvez déposer vos demandes d'autorisations
d'urbanisme au format numérique**

Certificat d'urbanisme déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager, toutes ces autorisations d'urbanisme doivent faire l'objet d'une demande auprès de votre commune.



Vous souhaitez effectuer une demande d'autorisation d'urbanisme ? Pour simplifier votre démarche, nous vous proposons de **déposer votre demande ici** :

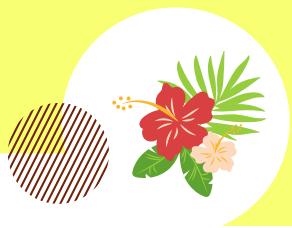
- <https://sve.sirap.fr/#/031492/connexion>

Quelques précisions utiles sur ce service dématérialisé :

- Ce service est le seul moyen de dépôt électronique des demandes. Les demandes déposées via un autre canal numérique ne seront pas instruites.
- Avant chaque dépôt, il sera nécessaire d'accepter les Conditions Générales d'Utilisation du service
- Les dossiers peuvent toujours être transmis au format papier, directement auprès du guichet de notre commune, si vous le souhaitez.

Avant de déposer votre demande, vous pouvez utiliser « [L'assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme \(AD'AU\)](#) » disponible sur Service-Public.fr. Ce service complémentaire propose un accompagnement pas à pas pour compléter votre demande et connaître l'ensemble des pièces à fournir.

Pour toute question concernant le dépôt de votre demande, contactez-nous
au **05.61.87.61.25**



INFORMATIONS PRATIQUES

CIMETIERE

Mise en place d'un nouveau règlement concernant les cimetières BESSE et POUCHON.

Principales nouveautés du règlement

- **Concessions perpétuelles : 50 € le m²**

- Grande concession (6 m²) 300 euros
- Petite concession (4,20 m²) 210 euros
- Tombe en terre 96 euros

- **Concessions trentenaires (pour une durée de 30 ans) : 70€ le m²**

- Grande concession (6 m²) 420 euros

- **Columbarium**

- Durée 30 ans 300 euros
- Durée 50 ans 400 euros

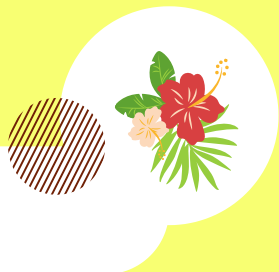
- **Jardin cinéraire**

- Gratuit

- **Dépositaire**

- Personne habitant la commune ou ayant un bien imposable dans la commune :
 - Jusqu'à 6 mois : Gratuit
- Personne ne répondant pas aux critères ci-dessus :
 - Jusqu'au 6ème mois 25 € / mois
 - Au 7ème mois 40 €
 - Au 8ème mois 70 €
 - Au 9ème mois 130 €
 - Au 10ème mois 250 €
 - Au 11ème mois 490 €
 - Au 12ème mois 970 €





INFORMATIONS PRATIQUES

RESERVATION SALLE DES FETES



Pour toute information relative à la disponibilité et à la réservation de la salle des fêtes, veuillez contacter :

Madame VILA Marie
06.63.18.05.63

PRIX DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

- **mairie et associations communales**
 - Eté gratuit
 - Hiver gratuit
- **habitants de la commune et personnel communal**
 - Eté 140 euros
 - Hiver 180 euros
- **associations extérieures**
 - Eté 360 euros
 - Hiver 400 euros
- **personnes extérieures à la commune**
 - Eté 600 euros
 - Hiver 700 euros

Dates estivales : du 1er mai au 15 octobre

Dates hivernales : du 16 octobre au 30 avril

INFORMATIONS PRATIQUES

FRANCE SERVICES



Une permanence France Services est organisée une demi-journée, une semaine sur deux (hors vacances scolaires). Elle a lieu le mardi matin de 9H à 12H à la mairie de SAINT JULIEN SUR GARONNE



France
services

France services vous accompagne dans vos démarches auprès de ces organismes de services publics :



Les partenaires présents dans votre France services du Volvestre :



Exemples de services proposés par France services :

- Déclarer vos revenus.
- Faire une demande de permis de conduire ou de carte d'identité.
- Demander une aide (allocation logement, RSA, retraite).
- Créer votre espace France Travail.
- Gérer votre compte Ameli.

Pour toute question ou besoin d'informations, contactez-nous par téléphone au 05 36 17 20 00 ou par mail accueil.franceservices@cc-volvestre.fr.

TRANSPORT SCOLAIRE REGIONAL

La carte de transport permet :

- un accès au transport scolaire,
- de voyager en illimité, tout au long de l'année scolaire, sur les cars du réseau

1 - Rdv sur la page "Transport scolaire"

Je me connecte sur la page www.lio-occitanie.fr/transport-scolaire et je sélectionne mon département

2 - Consulter les conditions d'accès à la gratuité

3 - Inscription avant le 31 juillet. A partir du 1er août, une participation de 25€ vous sera demandée.

4 - Envoi de la carte de transport à votre domicile



Qu'est-ce que le TAD ?

Le transport à la demande est un service de transport collectif, accessible à l'ensemble des habitants de la communauté de communes, et vers des points d'arrêts définis.

Ce service est organisé par :
La Communauté de Communes du Volvestre



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

volvestre.fr

en partenariat avec la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et son réseau IIO



liio-occitanie.fr

Comment fonctionne le TAD ?

● Utilisation du service

Pour bénéficier du service aux jours, horaires et tarifs indiqués, il est obligatoire de réserver son trajet auprès de la centrale de réservation de la Région.

- La prise en charge s'effectuera à votre domicile.
- Le service est accessible aux personnes à mobilité réduite (à préciser lors de la réservation).

● Informations et réservations au :

0 805 608 100 Service à appel gratuit

Les réservations peuvent être effectuées :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h
- Au plus tard, la veille du déplacement avant 16h

● Tarifications :

- 2 € / trajet, soit 4 € aller-retour (paiement en espèces avec l'appoint)
- Bon à savoir : le titre de transport TAD à 2 € donne droit à l'accès au réseau IIO Car en correspondance.



Communauté de Communes du Volvestre

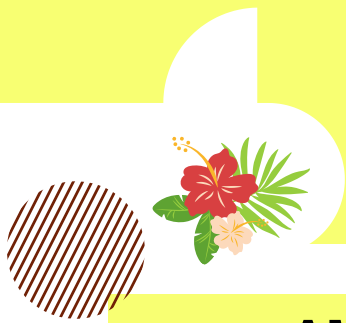


Réservez votre trajet pour vos besoins du quotidien.




Notre service est accessible à tous les habitants du territoire.

Les horaires de prise en charge et de dépose peuvent varier de plus ou moins 10 minutes.



INFORMATIONS PRATIQUES

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU TRI

La Communauté de Communes nous signale une hausse significative des erreurs de tri, entraînant un taux élevé de refus.

Afin de lutter contre ce phénomène, des contrôles des conteneurs sont effectués avant la collecte. En cas de non-conformité, un accroche-bac rouge et jaune, précisant le motif du refus et les consignes, est apposé sur la poignée du conteneur. L'accroche-bac comporte également les coordonnées du service de collecte pour toute demande d'éclaircissement.

**RESPECTEZ
LES CONSIGNES DE TRI !**

CONTENEUR JAUNE

**JE NE SUIS PAS UN FOURRE-TOUT !
TRIEZ BIEN OU JE NE SERAI
PAS COLLECTÉ !**

**TOUS LES EMBALLAGES
EN PLASTIQUE ET EN MÉTAL**

BRIQUES ALIMENTAIRES

PAPIERS ET PETITS CARTONS

IMPORTANT :

- ✓ BIEN VIDÉS SANS RÉSIDUS,
- ✓ SANS LES LAVER !
- ✓ EN VRAC, SANS SAC !

INTERDIT :

- ✗ NON EMBOÎTÉS LES UNS DANS LES AUTRES !
- ✗ OBJETS, JOUETS, ÉLECTRO-MÉNAGERS INTERDITS

RAPPEL SUR VOS DÉCHETS

CONTENEUR GRIS	BORNE RELAIS	COLONNE À VERRE	EN DÉCHETTERIE
ORDURES MÉNAGÈRES	TEXTILES	EMBALLAGES EN VERRE	GROS CARTONS

Les déchets laissés au sol ne seront pas collectés.
Pour les encombrants, contactez le Service Collecte et Valorisation des Déchets de la Communauté de communes au 05 61 90 80 70 (tapez 5).

**BRAVO POUR VOTRE ENGAGEMENT,
CHAQUE GESTE COMPTE !**

CITEO

Volvestre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**EN JANVIER 2023
TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS
SE TRIENT**

**EN VRAC
SANS LES LAVER
SANS LES EMBOÎTER
SANS RÉSIDUS**

**À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2023
JE TRIE EN PLUS !**

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Volvestre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**UNE QUESTION OU UN DOUTE ?
CONTACTEZ NOUS :
05 61 90 80 70 puis tapez 5**

EMBALLAGES EN MÉTAL

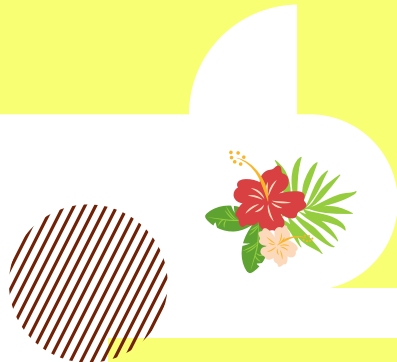
TOUS LES PAPIERS

BRIQUES ALIMENTAIRES

BOUTELLES, FLACONS ET RÉSIDUS EN PLASTIQUE

EMBALLAGES EN CARTON





INFORMATIONS PRATIQUES

LES ENCOMBRANTS

REGLEMENT COLLECTE DES DECHETS ENCOMBRANTS AUPRES DES PARTICULIERS

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

-> En composant le 05.61.90.80.70 puis taper 5 : service collecte et valorisation des déchets
ou

-> En écrivant à l'adresse suivante : dechets@cc-volvestre.fr

Le nom, le prénom, l'adresse exacte et le n° de téléphone du demandeur seront alors communiqués ainsi que la liste exacte précisant la nature et la quantité des objets déposés en vue de la collecte.

Ne seront prises en compte que les demandes de collecte enregistrées selon la procédure ci-dessus et au plus tard, la veille du jour de collecte avant 12 heures.

DEFINITION DES DECHETS ENCOMBRANTS

Déchets ménagers trop lourds ou trop volumineux pour être pris en charge dans le cadre de la collecte habituelle des ordures ménagères et pour être apportés en déchetterie :

- les gros appareils ménagers usagés
- les meubles usagés
- tous les gros objets utilisés dans une maison à usage d'habitation, qualifiés de "monstres"

Sont refusés :

- les ordures ménagères,
- les cadavres d'animaux et déchets issus des abattoirs,
- les déchets végétaux,
- les déblais et gravats,
- les télévisions et écrans (ordinateur, minitel, etc.)
- les véhicules hors d'usage, carcasses, remorques, machines agricoles,
- le verre : vitres, pare-brise...
- les pneumatiques,
- le fil barbelé,
- le bois de démolition (charpente, ...)
- les déchets provenant des établissements artisanaux, commerciaux et industriels,
- les déchets légers et de petite taille pouvant être transportés dans un véhicule de tourisme,
- les objets volumineux contenant des liquides (ex : cuves pleines) ou produits susceptibles d'être dangereux.

INFORMATIONS PRATIQUES

LES ENCOMBRANTS

MODALITES DE COLLECTES

Les objets encombrants doivent obligatoirement être déposés la veille du jour de collecte, en limite des voies publiques (lieux de collecte habituels des bacs d'ordures ménagères et recyclables secs).

Le personnel et les engins de collecte ne sont pas autorisés à pénétrer dans les propriétés privées, telles que les cours, les chemins privatifs, les habitations...

L'utilisateur doit s'organiser afin de déposer ses objets encombrants sur un lieu accessible et ne présentant aucun obstacle qui pourrait gêner les véhicules de collecte :

- le lieu de dépôt des encombrants doit autoriser la circulation des poids-lourds utilisés pour la collecte
- Les fils et câbles (électriques, téléphoniques...) situés au-dessus et à proximité immédiate du dépôt d'encombrants doivent s'élever à une hauteur minimale de 4 mètres pour éviter tout risque d'accrochage.
- Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, l'accès doit permettre aux véhicules de collecte d'effectuer un demi-tour sur la voie publique (interdiction pour les agents et les véhicules d'entrer dans les propriétés privées).

Dans le cas où l'habitation de l'utilisateur se situerait sur un endroit qui ne respecterait pas cette condition (par exemple une impasse sans voie de retournement ni aucun chemin communal/départemental où les véhicules pourraient opérer un demi-tour), l'utilisateur devra apporter ses déchets encombrants sur un lieu où les manœuvres sur la voie publique seront possibles.

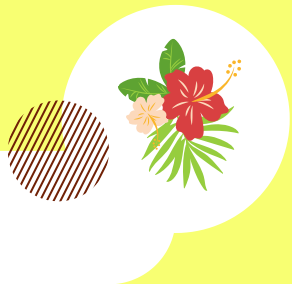
La communauté de communes se réserve le droit de refuser de collecter les encombrants à l'endroit souhaité par le demandeur si elle juge sur place, par l'intermédiaire du chauffeur, que la collecte peut engendrer un problème quelconque (dégâts sur des murs de clôture ou de bâtiments, fils arrachés, etc.).

Il est rappelé que les déchetteries de Carbonne et Montesquieu-Volvestre restent à la disposition du public du mardi au samedi de 8h45 à 11h45 et de 14h à 17h45.



DATES ENCOMBRANTS 2025

Jeudi 16 octobre 2025



INFORMATIONS PRATIQUES

APPLICATION CARTE VITALE

Utilisez désormais votre carte Vitale au **format digital** !

TOUJOURS SUR VOUS



Grâce à l'application vous aurez **toujours votre carte Vitale en poche** et ne craignez plus de la perdre.

La **carte Vitale classique continue d'exister**. Vous pourrez désormais utiliser la carte et/ou l'application selon votre préférence.

TOUJOURS À JOUR



La **mise à jour** de votre carte Vitale dématérialisée se fera **automatiquement**, ce qui vous évitera de vous rendre en pharmacie pour mettre à jour vos droits sur une borne.

CONFIDENTIELLE ET SÉCURISÉE



Un code confidentiel sera requis lors de chaque connexion sur l'application. Cette authentification s'ajoutera au code de déverrouillage de votre smartphone et garantira la **sécurité de vos données personnelles** tout comme la carte Vitale classique.

ACTIVATION RAPIDE AVEC FRANCE IDENTITÉ



Vous avez une carte d'identité format carte bancaire ?
Créez votre identité numérique sur l'application France Identité et activez votre appli carte Vitale en 2 minutes.



TÉLÉCHARGEZ* dès maintenant l'application **carte Vitale** sur votre smartphone.



INFORMATIONS PRATIQUES

LE RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes Français, doivent se faire recenser à la mairie dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire.

Ce recensement est obligatoire et constitue une étape essentielle dans le parcours de la citoyenneté.

Il permet :

- D'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)
- De pouvoir s'inscrire aux examens et concours (baccalauréat, permis de conduire...)
- D'être inscrit automatiquement sur les listes électorales à 18 ans.



Pièces à fournir pour le recensement

Il faut se présenter à la mairie muni des documents suivants :

- Une pièce d'identité
- Le livret de famille des parents
- Un justificatif de domicile
- La "notice individuelle" dûment remplie



INSCRIPTION LISTE ELECTORALE

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales.

Pour vous inscrire, vous aurez à transmettre à la mairie les documents suivants :

- Une pièce d'identité,
- Un justificatif de domicile
- Un formulaire d'inscription à demander auprès du secrétariat de la Mairie.

Inscription en ligne

Pour faire votre demande identifiez-vous soit avec FranceConnect soit en créant vos identifiants pour cette démarche.



INFORMATIONS PRATIQUES

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026

Le recensement des habitants de la commune se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026.

Avant le démarrage de cette enquête, un flyer vous sera distribué.

La commune est en cours de recrutement d'un agent recenseur.

N'hésitez pas à contacter le 05 61 87 18 75 si vous souhaitez présenter votre candidature.



FIN D'ACCES A L'ADSL

Nous vous rappelons que toutes les personnes encore connectées à internet via la ligne téléphonique (ADSL) n'auront plus accès à ce service à partir de 2026.

Si vous n'êtes pas encore raccordé à la Fibre optique ou si vous rencontrez des difficultés pour le faire, nous vous invitons à contacter la mairie au :

05.61.87.61.25

ou

par mail : accueil@saintjuliensurgaronne.fr



CITOYENNETÉ



NUISANCES SONORES

L'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les bruits de voisinage en date du 23 juillet 1996 stipule :

“Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques etc. ne peuvent être effectués que :

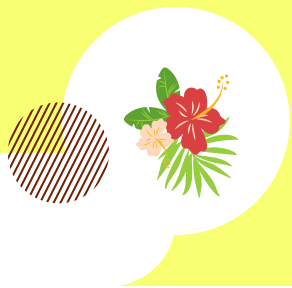
- **les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30**
- **les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h**
- **les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h**

Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, non soumises à une procédure de déclaration ou d'autorisation au titre de la législation sur installations classées, sur le domaine privé, à l'intérieur de locaux ou en plein air, des outils, appareils ou engins bruyants de quelque nature qu'ils soient, **doit interrompre ses travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.**

Des dérogations exceptionnelles pourront être accordées par les services préfectoraux (direction départementale des affaires sanitaires et sociales) s'il s'avère nécessaire, pour des raisons techniques impératives dûment démontrées, d'effectuer les travaux considérés en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa précédent.

Les dispositions précédentes ne dispensent pas les personnes concernées de prendre toutes dispositions pour réduire les nuisances sonores qu'elles provoquent pendant la période comprise entre 7H et 20H.”





CITOYENNETÉ

DEPOTS SAUVAGES DE DECHETS

Le déchet est défini comme toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défait. (article L.541-1-1 du Code de l'environnement)

Pour un particulier, le fait de déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique et privée est un abandon de déchets.

L'expression "se défait" est fondamental dans la définition du déchet. Ainsi, est aussi réputé abandon, le fait qu'un particulier ou un professionnel remette ses déchets à un tiers à titre gratuit ou onéreux, afin de se soustraire aux prescriptions de la réglementation.

Dans la hiérarchie des responsabilités :

- le premier responsable est le producteur du déchet
- si le propriétaire du déchet est inconnu, c'est le détenteur du déchet qui en devient responsable.

Dans le cas où ni le propriétaire du déchet, ni son détenteur ne peuvent être identifiés, la responsabilité du déchet peut incomber alors au propriétaire du terrain sur lequel le déchet est entreposé.

BRULAGE DES DECHETS

Le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel de biodéchets est interdit conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti-gaspillage et à l'article L.541-21-1 du code de l'environnement.

Il est de votre responsabilité de mettre en œuvre une solution alternative (broyage, compostage, paillage etc...) pour éliminer ces déchets.

En cas de non-respect de l'interdiction :

Le non-respect des dispositions d'interdiction présente des risques pour la sécurité, la santé publique et l'environnement : source d'incendie, émission de substance polluante, réduction de visibilité par les fumées, ...

Le brûlage de déchets vert est passible d'une amende de 4ème catégorie : 750 €.

Au regard des nombreux actes d'incivilités constatés sur le territoire communal, la commune sera contrainte de multiplier les contrôles.



CITOYENNETÉ

ANIMAUX EN DIVAGATION

LA DIVAGATION DES ANIMAUX N'EST DEFINIE PRECISEMENT PAR LA LOI QUE POUR LES CHIENS ET LES CHATS.

Critères de la divagation des chats :

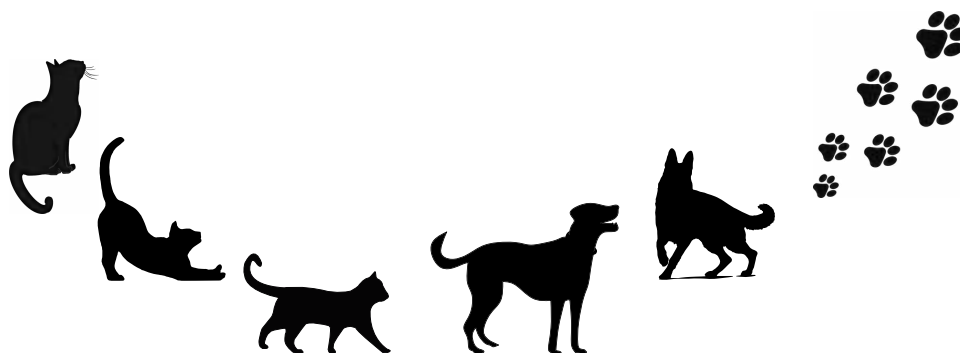
- Tout chat "identifié" trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous sa surveillance immédiate ;
- Tout chat "non identifié" qui serait saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui ou encore à plus de 200 mètres des habitations.

Critères de la divagation des chiens :

- Les chiens abandonnés, livrés à leur seul instinct ;
- Tout chien éloigné de plus de 100 mètre de la personne qui en est responsable, qui n'est plus sous surveillance effective de celle-ci ou qui se trouve hors de portée de voix permettant son rappel est aussi considéré en divagation.

Les chiens en action de chasse et les chiens en garde du troupeau ne rentrent pas dans le cadre de la divagation.

Pour les autres animaux, l'état de divagation sera caractérisé en fonction de l'espèce, de l'accessibilité des lieux (clôtures, enclos,...), de la surveillance de l'animal, et de son éloignement par rapport à son maître ou à son habitat.



VIE ECONOMIQUE

LES GOURMANDISES DU VOLVESTRE



A compter du 1er juillet, Les Gourmandises du Volvestre vous proposent un moment de gourmandise. Venez déguster leurs crêpes, gaufres, pancakes ou vous rafraîchir autour d'une boisson en terrasse.



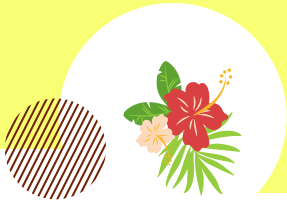
COMMERCANTS ET ENTREPRENEURS

Une page spéciale vous sera dédiée sur notre site internet.

Ce sera l'occasion de mettre en avant vos activités et de faire connaître vos services à un plus large public.

Afin de récupérer toutes les informations nécessaires pour figurer sur cette page, nous vous invitons à venir nous déposer les informations directement à la mairie.





L'ÉLAGAGE



Des travaux en toute sécurité...
et en 6 lettres : DT-DICT

Tous les travaux à proximité d'ouvrages
ou de réseaux électriques doivent **obligatoirement**
être déclarés auprès des exploitants concernés
au moins 15 jours avant le début des travaux.
Il est obligatoire d'envoyer une déclaration de projet
de travaux / déclaration d'intention
de commencement des travaux (DT-DICT).

Enedis
L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU

Rte
Le Réseau
de Transport
d'Électricité

Vous avez tout à déclarer !

DÉMARCHE À RESPECTER

- 1 Après vous être connecté à :
www.reseaux-et-sanalisations.ineris.fr
 - Identifier la présence d'un réseau électrique sur votre zone de chantier.
 - Dessinez l'emprise de vos travaux.
 - Rédigez et envoyez votre déclaration aux coordonnées indiquées sur le site internet.
- 2 Attendez la réponse et les recommandations avant de débuter les travaux.
- 3 Vérifiez que les professionnels qui réalisent vos travaux ont une Autorisation d'intervention à proximité des Réseaux (AIPR) et appliquent le Guide Technique des travaux à proximité des réseaux (obligatoire à partir du 01/01/2018).

En cas de non-respect de ces obligations,
l'amende administrative peut atteindre 1.500 €. Des sanctions pénales en cas de mise en danger de la vie d'autrui et le remboursement des travaux de remise en état de la ligne ou du câble souterrain électrique peuvent s'ajouter.

Les articles 134-1, 134-2 et 134-3 à 134-20 du Code de l'environnement sont consultables gratuitement sur :
www.legifrance.gouv.fr

Toutes les informations sur :
www.reseaux-et-sanalisations.ineris.fr
www.observatoire-national-dt-dict.fr

Pour toute information complémentaire,
consultez electricite-prudence.fr

En cas de contact avec un ouvrage électrique
et pour prévenir tout accident,
appelez le numéro d'urgence dépannage
au 09 726 750 + les 2 chiffres
de votre département.

Il existe trois types d'élagage

**Élagage
traditionnel**



**Élagage
par hélicoptère**



**Élagage
mécanisé (JARAFF)**



Avec ses partenaires, Enedis utilise
l'une de ces trois techniques en fonction
des règles techniques de sécurité
et d'accessibilité.

Que dit la réglementation ?

Le Code de l'Énergie reconnaît à Enedis le droit de couper les arbres et les branches qui se trouvent à proximité des lignes électriques, gênant leur pose ou pouraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages. Parallèlement, le Code de l'Environnement interdit de détruire les espèces protégées, leurs habitats et leurs nids. Des dérogations peuvent être accordées par l'Autorité Environnementale.

Le JARAFF est un engin doté d'une bête circulaire placée à l'extrémité d'un mât télescopique pouvant atteindre une hauteur de 22 mètres. Cette méthode est cinq fois plus rapide que les techniques classiques. Elle permet d'élaguer environ 1 km de ligne par jour.

30 000 km
C'est la longueur de lignes élaguées chaque année

Propriétaire ou Enedis : qui est responsable de l'élagage ?



**Le propriétaire
a la responsabilité de l'élagage
des arbres de sa propriété si :**

- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ;
- ou
- le réseau est situé sur le domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation ;
- l'élagage sur la partie branchement individuel est toujours à la charge du propriétaire.

Le propriétaire peut réaliser lui-même l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de son choix et à ses frais. L'élagage à proximité des réseaux électriques ne s'improvise pas. Ainsi le recours à un professionnel peut s'avérer judicieux.

En cas de défaut d'élagage par un propriétaire, les frais et conséquences peuvent être mis à sa charge.



Avant toute
intervention à proximité
d'un ouvrage électrique,
il est impératif d'envoyer
une DT-DICT* au moins
15 jours avant le début
des travaux.

* Déclaration de Travaux
Déclaration d'intention de
Commencement de Travaux

L'ELAGAGE



Dans les autres cas, l'élitage est à la charge d'Enedis

Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élitage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée. En cas de refus par le propriétaire, la responsabilité de ce dernier serait engagée. Dans le domaine privé, le bois est rassemblé et laissé sur la propriété (sauf réglementation particulière locale).

Conseil n°1 :

Ne plantez pas sous les lignes. Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.

Conseil n°2 :

Soyez prévoyant, entretenez la végétation avant qu'elle ne soit trop près des lignes.

Conseil n°3 :

Vérifiez que votre assurance « responsabilité civile » prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

Conseil n°4 :

En privé, un arbre mort ou incliné, même s'il est situé au-delà des distances réglementaires de la ligne, peut, par sa chute, engager votre responsabilité. Un abattage à votre initiative peut dans ce cas s'avérer judicieux.



Distances, règles de sécurité... : ce qu'il faut savoir

Distances à respecter après la réalisation de l'élitage (norme NF C 11-201)

Réseau nu

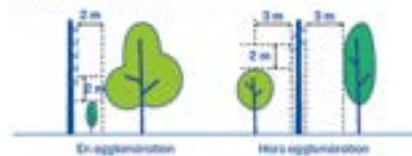
Lignes moyenne tension - 15/20 000 volts



LIGNES HAUTE TENSION (HTA) : 15 ou 20 000 volts (3 fils)

Attention : les distances varient selon les types de lignes.

Lignes basse tension - 230/400 volts



LIGNES BASSE TENSION (BT) : 230/400 volts (à minima 4 fils)

Réseau torsadé - 230/400 volts ou 15/20 000 volts
Lignes moyenne et basse tension



LIGNES ISOLÉES MOYENNE TENSION (HTA) ET BASSE TENSION (BT) (câble torsadé)

Règles de sécurité aux abords des lignes électriques

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- Ne pas s'approcher ni approcher d'objets à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000 V, à moins de 5 mètres des lignes de tension supérieure à 50 000 V.
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu (à moins d'1 mètre en BT et 2 mètres en HTA), ou en contact direct avec un câble isolé.
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne, mais prévenir le service « dépannage » d'Enedis au 09 726 750 suivi des deux chiffres de votre département.
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service « dépannage » d'Enedis.
- Avant toute intervention à proximité d'une ligne électrique, il est impératif d'envoyer une Déclaration de Travaux/Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux (DT-DICT) au moins 15 jours avant le début des travaux. Cette déclaration à envoyer à un guichet unique est accessible sur reseau-et-canalisation.gouv.fr



Plus de détails sur le site tension-attention.fr

Réchauffement climatique : prévenir le risque végétation est indispensable

Depuis quelques années, l'état de nos forêts ne cesse de se dégrader. Les aléas climatiques, l'entretien parfois inadéquat, les maladies chroniques et les parasites (scolyte, chalarose...) affectent profondément l'état de santé de l'écosystème dans certaines régions. Dans ce contexte, la végétation « fragilisée » peut avoir sur le réseau de distribution un impact très important sur la distribution de l'électricité. L'entretien et la « coupe responsable » des arbres sont un maillon essentiel pour garantir la sécurité des biens et des personnes.



Lutte contre les moustiques vecteurs de virus

ÇA PIQUE TROP ? LA CAMPAGNE PIK'TRO !

La présence d'arthropodes comme les moustiques, les tiques, ou les chenilles processionnaires, est une richesse de la biodiversité. Cependant, certaines de ces espèces présentent des enjeux sanitaires importants. Afin de mieux comprendre ces enjeux et profiter pleinement de la nature, l'ARS Occitanie, avec la coordination du GRAINE Occitanie, a proposé la mise en place d'une campagne de sensibilisation à l'échelle de l'Occitanie : la campagne Pik'tro.



LA CAMPAGNE PIK'TRO, SE DÉPLOIE !

23 associations membres du réseau GRAINE Occitanie forment le groupe de travail Pik'tro. 47 animatrices et animateurs sont présents sur le terrain : plus de 60000 personnes ont ainsi été sensibilisées depuis 2017, au travers de stands, de temps scolaires, de mobilisations citoyennes ou encore de réunions publiques.



TROUVEZ VOTRE INTERLOCUTEUR

En 2025, le dispositif Pik'tro réunit 23 associations au travers des 13 départements de l'Occitanie. En lien étroit avec les délégations départementales de l'ARS, et les référents communaux, les associations réalisent des actions de sensibilisation sous des formats très variés.



Pour découvrir les acteurs...
Visitez le site Agir-ese (agir-ese.org) pour consulter la carte interactive des acteurs.



Pour mieux comprendre les enjeux...
Scannez ce QR-code pour visionner une courte vidéo présentant les risques d'expositions et les gestes de prévention à adopter.



QUELS SONT LES ENJEUX ?

MOUSTIQUE TIGRE

Depuis 2004, le moustique tigre s'est implanté en France jusqu'à être présent dans 78 départements métropolitains à la fin de l'année 2024, exposant les populations à la transmission potentielle des maladies vectorielles comme la dengue, le chikungunya ou le zika.



TIQUES

Les tiques se rencontrent en France dans de nombreux biotopes (forêt humide, garrigue, prairies, etc.). En se nourrissant de sang, elles peuvent transmettre à son hôte des pathogènes responsables, par exemple, de la maladie de Lyme.



CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Ce sont les poils urticants de la processionnaire qui peuvent engendrer des problèmes sanitaires pour l'humain (irritations, réactions dermiques, oculaires, respiratoires). Elles sont présentes essentiellement sur le pourtour méditerranéen et la façade atlantique, mais elles progressent vers le nord.

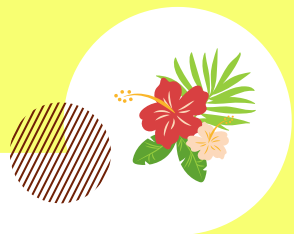


CONTACTS

Morgane Querharo
Coordinatrice de projet
04 67 06 77 47
morgane.querharo@graine-occitanie.org

Fabrice Claeys
Responsable de projet
04 67 06 77 45
fabrice.claeys@graine-occitanie.org





MEDIATHEQUE

Bonne nouvelle !
Votre médiathèque reste ouverte cet été.

En juillet, les tout-petits sont les bienvenus, accompagnés de leurs nounous ou de leur maman.
La séance lecture de Petit Hibou se déroule le mardi matin à partir de 10 H.

Le jeudi ouverture de 10H à 12H et samedi matin de 10H à 12H

Le vendredi après-midi, vous pouvez venir jouer aux cartes ou à d'autres jeux de société.
Merci de vous faire connaître auprès de la mairie 05.61.87.61.25

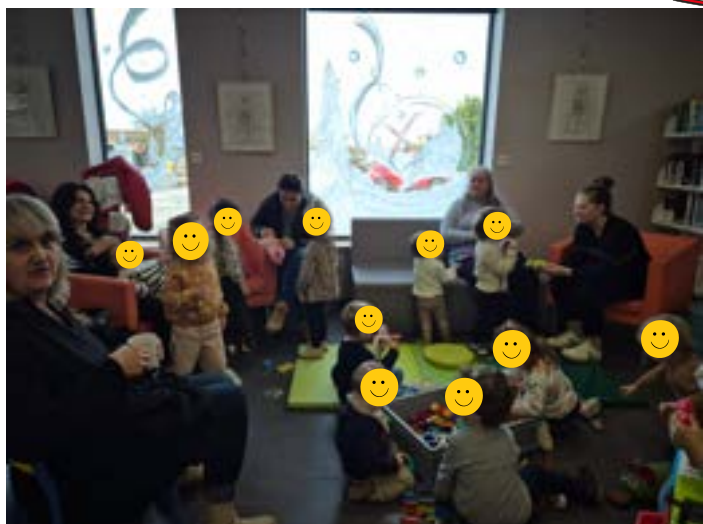
Le mois d'août ouverture uniquement les jeudi matin et samedi matin.

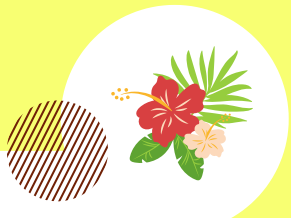
Nous avons accueilli les enfants de l'ALAE et les classes à leur demande.
Ce moment est autant apprécié par les enfants que les personnes qui les encadrent.
Nous le poursuivons en septembre avec une première exposition de la médiathèque départementale "Dis, comment tu te sens". Nous espérons vous y voir nombreux pour la visiter et en parler avec enfants, dans ce moment de grande émotion qu'est la rentrée des classes.

Un rayon parentalité est à votre disposition. N'hésitez pas à nous solliciter.
Une autre exposition, plus coopérative est prévue avec l'école et la commune de SALLES SUR GARONNE dans le cadre du projet TER. Les livres objets seront à l'honneur. La médiathèque sera ouverte quotidiennement à cette occasion.

Les nouveautés de l'été sont déjà disponibles en rayon. D'autres sont en attente de livraison.
Soyez curieux, venez y jeter un coup d'œil ou passer un petit moment au frais dans un fauteuil confortable. Toute l'équipe vous souhaite un bel été de lecture et de découverte !

Marie, Francis, Jean Luc, Mylène et Diane





ECOLE

Classe de mer « L'appel de l'océan » CP-CE1 Avril 2025

Dans la continuité du projet « Vendée Globe » (tour du monde à la voile en solitaire sans escale et sans assistance) qui nous a portés pendant plusieurs mois, nous sommes partis en classe de découverte sur le littoral du pays Basque du 28 au 30 avril 2025. Au programme : milieu marin, patrimoine maritime et street-art.

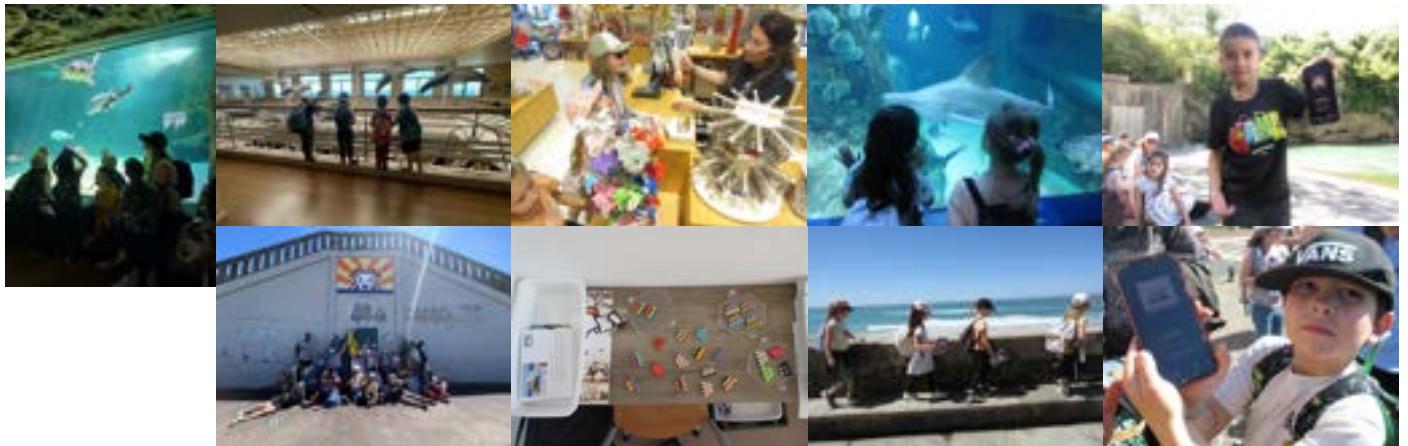
Vous imaginiez le pays basque au mois d'avril comme pluvieux et nuageux ? Hé bien ce fut tout le contraire pour nous ! Grand soleil et short pendant tout le séjour !

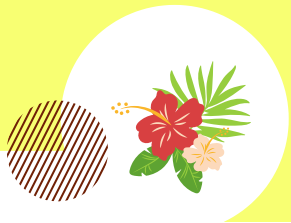
Lundi 28 avril

Le premier jour, après un transport facile dans notre bus XXL, nous sommes arrivés à Biarritz. Pique-nique au dessus de la plage des Basques puis parcours au bord de l'océan dans la ville à la recherche des Space Invaders (SI). Vous savez ces petits fantômes pixellisés créés par l'artiste Invader qui envahissent nos villes ? Carte d'invasion du BAB dans la main et application téléphonique dûment téléchargée, chaque SI est flashé par son groupe. Parcours ludique, urbain et culturel ! Les parents accompagnateurs plongent totalement dans le game proposé par le street-artist.

Visite de l'aquarium de Biarritz. Phoques, requins, méduses, tortues, daurades, raies, poulpes, etc. c'est une plongée dans le grand bleu. A la sortie, achat de cartes postales à la boutique et fin du parcours SI en passant par le petit port de pêche. Une foule de touristes et de surfers locaux profite de la plage et des vagues. La marée qui remonte en grosses vagues tape contre les digues.

Fin d'après-midi, installation à la Maison du littoral Basque à Ciboure-Socoa, notre base de vie pour le séjour. Nous occupons le 2ème étage, l'étage des oiseaux marins. Nos chambres se nomment : guillemots, sternes, pottoruas, cormorans, goélands et aigrettes. Premier repas dans notre grand réfectoire partagé avec 2 autres écoles venues du Gers. A la veillée, écriture de cartes postales et conception de petits SI en cubes plastiques. Endormissement difficile et agitation dans les chambres : compliqué de trouver le sommeil après une journée pareille, les adultes sont sur le pont jusque tard dans la nuit.





ECOLE

Mardi 29 avril

Le lendemain mardi, gros coefficient de marée annoncé, une chance, l'océan va beaucoup reculer et dévoiler quelques secrets de ses fonds marins ! Guidé par Auriane notre animatrice environnement, visite à pied du quartier maritime et historique de Socoa (fort, digue, port d'échouage) sous un grand soleil. Pommadage en règle à la crème solaire pour tous !

Après avoir pris une navette, pêche à pied sur un large estran rocheux à la plage Sainte-Barbe de Saint-Jean de Luz. Crevettes, concombre de mer, bigorneaux, poissons de roche. Quelques courageux capturent de très gros crabes pas du tout amicaux ! L'infirmier de bord ne recensera qu'un seul doigt pincé.

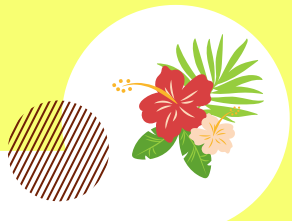
Pique nique dans un parc de pelouses en pente. Partie de loup glacé et stop motion.

L'après-midi, parcours d'orientation dans les rues de Saint-Jean de Luz avec plan (église, place Louis XIV, criée, port de pêche).

Au retour, surprise ! Les manœuvres de mise à l'eau des blocs de béton qui renforcent la digue chaque année ont commencé. Fascinés, nous regardons le cheminement de ces parallépipèdes gris de 50 tonnes, graffés et tagués, tirés par un wagonnet puis hissés sur une barge en bois à 2 coques. Cette barge est ensuite remorquée par le Babeslea jusqu'à l'extérieur de la baie et les blocs lâchés dans un grand geyser d'eau salée à l'endroit choisi. Quel spectacle !

Après le repas, expérience unique ! Nous nous retrouvons dehors devant les blocs de béton posés à la queue leu leu sur leur rail pour pocher, graffer, taguer, coller à notre tour. Une nuée de street-artistes en herbe (on parle de crew en street-art) qui s'exprime en toute liberté sur ce matériau brut. De vieilles ancres de marine sont aussi travaillées au Posca. Les adultes ne se sont pas contentés d'être de simples observateurs... Le lendemain, tous ces blocs plongeront à leur tour au fond de l'océan.





ECOLE

Mercredi 30 avril

Déjà le dernier jour, nous rangeons nos affaires. Direction Anglet et la forme de radoub où la réplique de la célèbre frégate Hermione (XVIIIème S.) est en chantier. Atelier « Parés à embarquer ! ». Quel atelier extraordinaire !

Après un rappel historique et une initiation au lexique de base du navire, les enfants, constitués en équipage, hissent et affalent voiles et vergues en tirant de manière coordonnée sur leurs cordages ou leurs bouts. La marine à voile est une belle école de discipline. Certains y mettent toute leur énergie !

Puis atelier de matelotage, chacun travaille son nœud de capucin, de 8 ou nœud plat sur le pont supérieur de l'Hermione. L'une d'entre nous a apporté son livre de nœuds marins et a déjà une petite expertise en la matière.

Enfin, pompon rouge sur le béret, cerise sur le gâteau ou bien boulet dans le canon, les enfants deviennent artilleurs sur le pont de batterie et chargent leur canon de 12 pour toucher le navire ennemi (c'était l'anglais en ce temps là).

Pique-nique sur l'aire de jeu de la plage de la Barre. Le magnifique SI posé sur le phare balise vert de l'embouchure de l'Adour a été vandalisé. Sniff ! Partie de foot sur le city pour les uns et balade sur la jetée pour les autres. Le Hondarra drague le chenal.

14h il est temps de rentrer à la maison. La tribu est formée, nous serions tous restés plus longtemps.... Arrêt devant une boîte aux lettres pour y glisser nos cartes postales.

17H30, le clocher de Saint-Julien est en vue et les parents sont sur le parking.

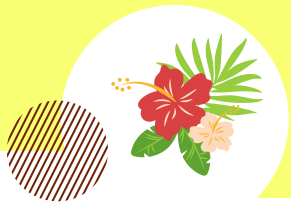
Quel séjour merveilleux ! Totalement océanique !

Merci aux enfants : Eliott, Romane, Justine, Léo, Léni, Maélyne, Gaï, Louise, Maria, Margot, Maxime, Elia, Emilyya, Milan, Kalvyn, Ivy, Nao et Léonie.

Merci aux adultes accompagnateurs : Lucile, Diana, Sébastien, Guillaume et Mégane.

Une super team !





ECOLE

Initiation au hand-ball



A l'initiative de Thomas Bizeau le papa de Louise, les GS et les CP-CE1 ont profité d'une initiation au hand-ball coanimée par Christelle du club de hand de Rieux Volvestre.

Un moment sympa et la découverte d'un nouveau sport collectif au cours duquel certains se sont révélés moins maladroits qu'ils ne le redoutaient. Une expérience à renouveler !



Atelier d'illustration avec Séverine DUCHESNE

Dans la cadre du Festival Enfin Livre 15ème édition organisé par l'association Avancez Culturel, toute l'école de Saint-Julien a accueilli l'autrice et illustratrice jeunesse Séverine Duchesne pour une découverte de son métier et un atelier de création.

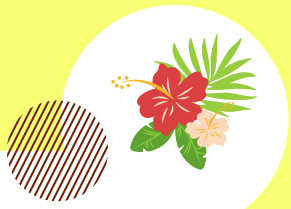
Comme les PS, MS et GS, les CP-CE1 avaient choisi de travailler sur son album « Les petits plaisirs du Printemps » (éditions Plume de Carotte).

Après une présentation par Séverine de ses techniques, matériaux et outils (carnets de croquis, maquettes, papier, carton, dessin, découpage, collage, lumière) qui précèdent la création de ses albums, les enfants se sont lancés à leur tour dans une création.

Mais leurs petits plaisirs à eux se sont épanouis autour des petits plaisirs d'une classe de découverte au bord de l'océan avec la création de pop-ups faits de personnages « contourés » de noir, d'accessoires et d'éléments de décors. Nos pop-ups ont peu à peu pris forme guidés par Séverine.

Une belle expérience littéraire et plastique !





ECOLE

À la rencontre de Séverine Duchesne : quand les petits plaisirs du printemps inspirent les élèves de grande section

Cette année, les élèves de grande section de l'école maternelle ont eu la chance de vivre une aventure artistique et littéraire hors du commun : la rencontre avec l'autrice et illustratrice jeunesse Séverine Duchesne, dans le cadre d'un projet de classe autour de son album Les petits plaisirs du printemps.

Ce livre fait partie d'une série de quatre ouvrages, chacun consacré à une saison, où l'autrice énumère avec poésie et tendresse les petits bonheurs du quotidien. Mais ce qui rend son univers si singulier, ce sont ses illustrations : des collages minutieux d'éléments découpés et assemblés sur des fonds colorés, donnant une impression de relief presque en 3D.

Inspirés par son travail, les élèves ont réalisé leur propre « dictionnaire des petits plaisirs du printemps ». Ce projet de longue haleine a commencé par une étape d'introspection : chaque enfant a choisi son petit plaisir du printemps. Il s'est ensuite entraîné à l'écrire en lettres cursives, avant de créer un fond artistique sur une grande feuille A2, à la peinture dégradée, au pastel ou encore à l'encre et drawing-gum.

Puis, place à la création des éléments qui allaient composer l'illustration : arbres, fleurs, objets en lien avec leur petits plaisirs du printemps, décors... tout sauf le personnage principal, réservé pour la suite. En haut de chaque production, les enfants ont écrit le mot-clé de leur petit plaisir, avec une première lettre capitale et les autres en lettres cursives, à la manière de l'album de Séverine Duchesne.

Le mardi 6 mai, l'autrice est venue à l'école pour rencontrer les élèves. Elle leur a présenté son métier, ses albums, et les coulisses de son travail : un moment fort fut la découverte du cadre de mise en scène qu'elle utilise pour composer ses illustrations avant de les photographier. Les enfants ont également assisté, émerveillés, au dessin en direct d'un personnage représentant un petit plaisir bien connu : s'allonger dans l'herbe. Ils ont ensuite reproduit cette illustration accompagnée de Séverine Duchesne.

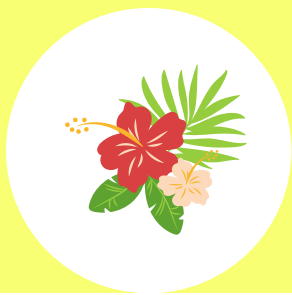
Le lendemain, chacun a dessiné son propre personnage, qu'il a ensuite découpé pour compléter sa production. Une fois tous les éléments réunis, les élèves les ont soigneusement disposés sur leur fond puis collés, donnant naissance à des scènes poétiques et colorées.

Pour clôturer ce projet, les enfants ont appris à ranger leur illustration de leurs petits plaisirs du printemps dans l'ordre alphabétique, transformant ainsi leur travail collectif en un véritable dictionnaire illustré du printemps.

Ce projet est aujourd'hui visible dans le couloir de l'école, où sont exposées toutes les productions des élèves, témoignant de leur créativité, de leur application, et de leur grande fierté d'avoir participé à cette rencontre.

Un immense merci à Séverine Duchesne pour sa générosité, et bravo à tous les élèves pour ce beau voyage au coeur des saisons... et de l'imaginaire.





ALAE

Nous avons créé le logo de l'ALAE avec une graphiste située à Montesquieu « Mathilde Leboulanger » suite au projet citoyenneté que nous faisons sur le TAP avec les CE1 et élémentaires de Salles qui sera à chaque signature de mail.

- Temps du TAP JEUX COLLECTIFS avec les GS en lien avec l'école pour leur apprendre à jouer autrement qu'à la bagarre.
- Projet citoyenneté création des fresques de la Fraternité qui seront accrochées sous les porches des écoles

Ils ont fait une charte sur la discrimination, ils vont chanter une chanson à la kermesse « papa dit moi » de soprano, ils vont réciter un texte sur le monde actuel. On a fait un débat avec l'émission « un jour une question. » pour les sensibiliser sur la discrimination.

- Projet des saveurs « dégustation des fruits » Kim-gout et activités variées en rapport avec l'alimentation
- Carnaval à Salles
- Initiation Golf à Salles
- Projet jeux de société



LES ASSOCIATIONS



ACCA DE SAINT JULIEN

Le président de l'ACCA de Saint Julien et ses chasseurs, sont ravis de vous confirmer que le biotope de St Julien s/G. se porte bien.

Nous tenons à remercier les habitants qui nous ont communiqué les vues d'un ou plusieurs faisans/faisanes sur la commune.

En effet, nous vous informons que le GIC Faisan (Groupement d'Intérêt cynégétique) dont nous faisons parti depuis 12 ans, se porte à merveille. Nous avons comptabilisé cette année 7 coqs chanteurs + 2 coqs vus lors du comptage, et seulement vu 4 poules car la végétation ce printemps, était dense.

Afin d'être encore plus juste et assidu sur le suivi de la reproduction, nous vous demandons de nous contacter par SMS si vous avez la chance de voir une femelle avec ses faisandeaux (nombre et lieu de vue des faisanes/ faisandeaux).

Peut-être vous en avez aperçus lors de promenades ?



Nous avons également une population de perdrix rouges en hausse, ont été vus 2 couples supplémentaires (9 observés en novembre 2024)



Cela est le bénéfice d'une régulation de nuisibles tout au long de la saison.

Nous informons également les amoureux des chiens d'arrêt, que le concours sur cailles sauvages (concours sans arme) aura lieu le 03 aout 2025 sur les 15 communes de l'AICA (Association Inter communale de Chasse Agréée) du Fousseret.

Toutes personnes désirant observer le travail des chiens, seront les bienvenues !

Nous restons à votre écoute et vous souhaitons un bel été.



Le Président de l'ACCA Saint Julien s/G.
Christian CLOCHARD.



LES ASSOCIATIONS

BODY SCULPT

Votre club de proximité vous accueille :

le lundi, mercredi et vendredi de 10 H à 20 H 30

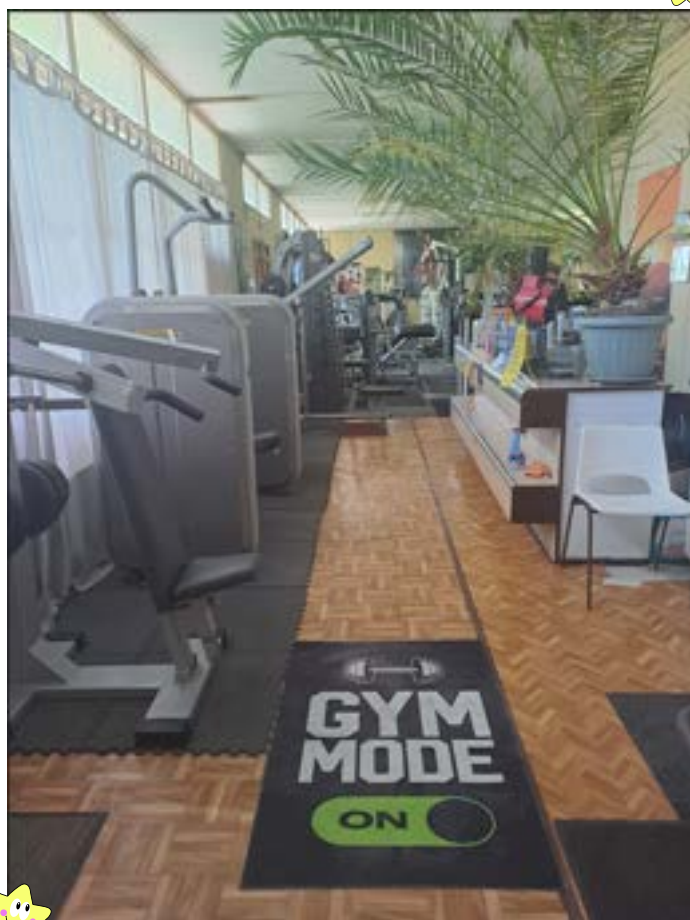
le mardi et jeudi de 13 H 30 à 20 H30

Votre club de proximité à 2 pas de chez vous.

Du matériel professionnel pour le cardio et le fitness et un suivi personnalisé tout au long de votre abonnement.

Venez nous rendre visite, une séance d'essai offerte dans une ambiance familiale loin de tous préjugés, ici vous serez en confiance et jamais seul.

A bientôt de faire connaissance.





LES ASSOCIATIONS

SAINT JULIEN DE FRANCE

Chers Saint-Juliennois et Saint-Juliennoises,

Le rassemblement des Saint-Julien de France dans notre village se prépare activement. Pour rappel, il aura lieu le week-end de la Pentecôte l'année prochaine, soit les 23, 24, 25 mai 2026.

Nous vous informons que nous allons reprendre la tournée à la recherche d'hébergeants entre les mois de septembre et décembre 2025. Nous passerons donc chez vous afin de vous présenter le projet et de voir si vous êtes intéressés pour participer.

Nous avons déjà trouvé une partie des hébergeants, mais il nous en manque encore afin de pouvoir accueillir le plus de monde possible des différents Saint-Julien.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez d'ores et déjà nous le faire savoir afin que nous prenions les renseignements nécessaires.

Pour ceux déjà inscrits, nous vous recontacterons afin de savoir si vous êtes toujours d'accord pour confirmer votre participation.

Nous aurons également besoin de bénévoles pour installer, préparer et accueillir.

Cette année, nous sommes partis à Saint-Julien-sur-Reyssouze (dans l'Ain), où nous avons récupéré le bouclier qui se transmet de Saint-Julien en Saint-Julien, afin de le garder précieusement jusqu'à l'année prochaine (vous pourrez le voir à différents endroits du village durant cette année), où nous le remettrons aux organisateurs suivants. Vous pouvez découvrir les photos ci-contre.

Au mois d'avril, a eu lieu notre soirée repas dansant organisée avec Ten Danse, qui s'est très bien déroulée, avec toujours une très bonne ambiance et un repas très apprécié de tous !!!

Nous vous souhaitons un bel été et de bonnes vacances !

Info : nous avons une page Facebook où nous diffusons nos manifestations et nos informations : Association Saint-Julien de France - Saint-Julien-sur-Garonne.

La présidente,
Émilie Icart





LES ASSOCIATIONS

TEN' DANSE

L'association Ten' Danse existe depuis de nombreuses années déjà, et nous avons le plaisir de nous retrouver tous les jeudis soir (hors vacances scolaires) à la salle des fêtes de St Julien sur Garonne pour des cours de danse animés par Vincent, vice-champion de France de danse de salon.

Si vous aimez danser (avec ou sans sens du rythme, même avec deux pieds gauches) ou que vous avez envie d'apprendre, dans une ambiance dynamique, chaleureuse et bienveillante, le cha-cha, le rock, la salsa, la bachata, la rumba, le tango, le quick-step, et j'en passe, n'hésitez pas à prendre contact par mail tendanse31@gmail.com ou directement sur place le jeudi soir, hors vacances scolaires.

3 séances d'une heure sont proposées chaque jeudi :

- intermédiaires qui connaissent déjà les bases à 19 h 30
- débutants à 20 h 30
- une session est commune aux débutants et intermédiaires où une danse est apprise de manière plus approfondie à 21 h 30

Vous serez accueillis avec plaisir et bienveillance dès la rentrée de septembre.





LES ASSOCIATIONS

COORDONNEES DES ASSOCIATIONS

LISTE DES ASSOCIATIONS DE SAINT JULIEN SUR GARONNE

ASSOCIATIONS	CONTACT	COORDONNEES	MAIL
COMITE DES FETES	LASSERRE Christian	05.61.87.92.67	lasserrespeedy@aol.com
ARCHEOSITE	BLANCHARD Jean Luc	05.61.87.16.38	archeositegaulois@wanadoo.fr
BODY SCULPT	PISIELLO Sandy	06.80.15.16.99	jeanmarie.pisiello@sfr.fr
ACCA	CLOCHARD Christian	06.11.99.93.82.	clochard.christian79@gmail.com
ST JULIEN DE France	ICART Emilie	06.59.53.20.37	icartemilie@gmail.com
VELOC	BAUDEIGNE Fabien	06.34.12.22.47	
PARENTS MOTIVES	DUPRIEZ Mélissa	06.22.79.55.85	ape.sallestjulien@gmail.com
TEN' DANSE	NICOLA Francis	06.10.98.67.42	10dances31@gmail.com
CAVALIERS RANDONNEURS DU 31 - ACR31	LAGARDE Christelle	06.61.99.29.10	asso.acr31@gmail.com

D'autres manifestations ont eu lieu au cours du premier trimestre, mais les associations n'ont pas transmis d'articles.

Nous les remercions pour leur implication dans la vie du village.



ETAT CIVIL



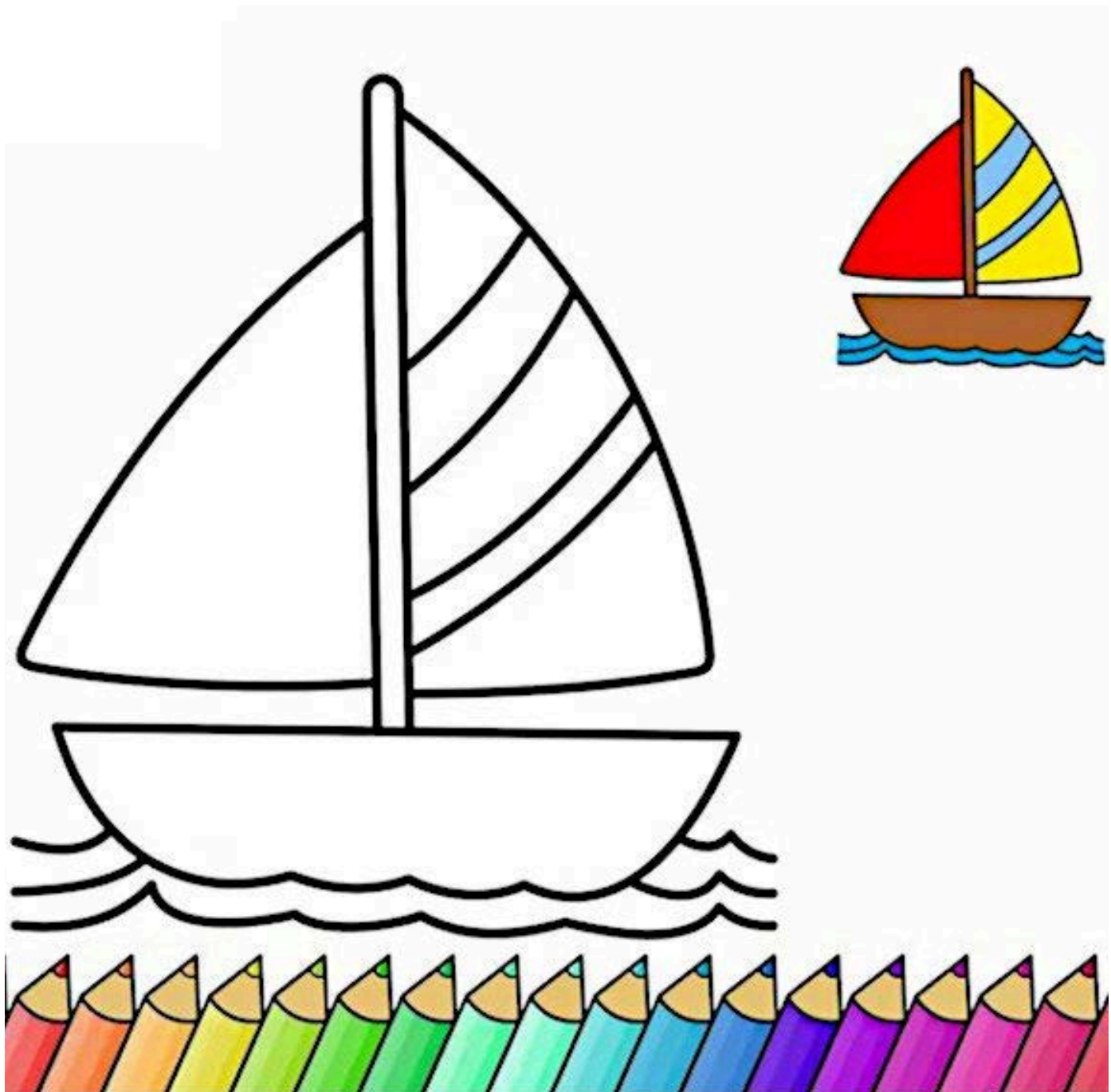
DECES

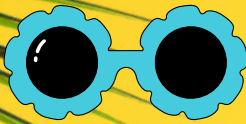
DESBIAUX Denise 27 janvier
BERNEDE Michel 13 février
LEJAIL Marc 15 avril

NUMEROS UTILES

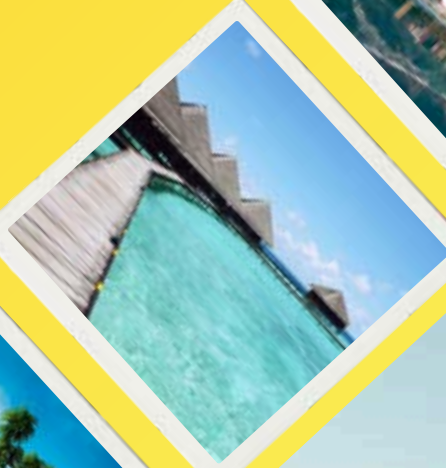
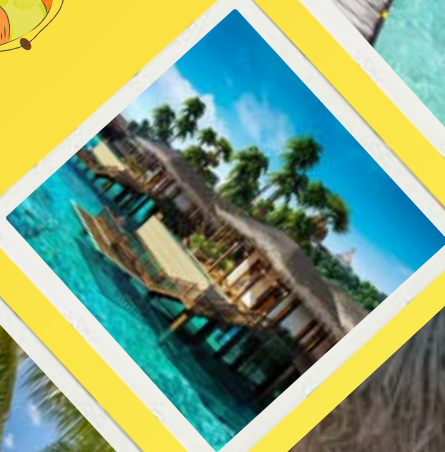
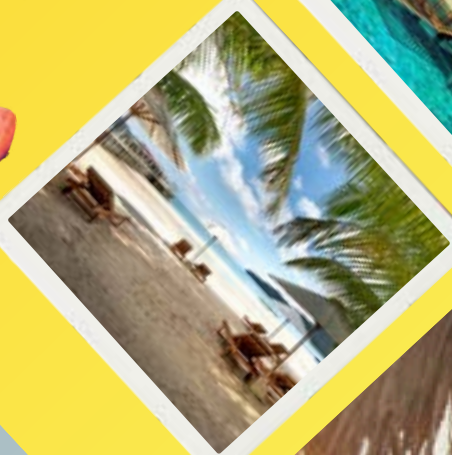
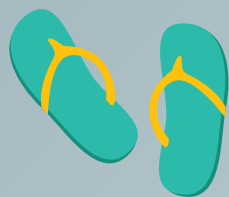
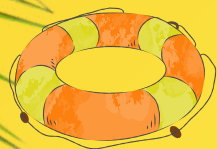
POLICE	17
SAMU	15
SAMU Social	115
SAPEURS-POMPIERS	18
Urgences	112
Urgences pour sourds et malentendants	114
Pharmacies de garde	3237
Médecins de garde	116 117
SOS Médecins	3624 (n° national)
SOS Médecins Toulouse	05 61 33 00 00
Cabinet infirmiers St Julien	05 61 87 13 33
Violence Conjugale	3919
Enfant en danger ou maltraité	119
Allo Escroqueries	0 811 02 02 17
Centre Anti Poisons	05 61 77 74 47







Bonnes Vacances



MAIRIE

3 Rue des Marguilliers

SAINT JULIEN SUR GARONNE

